Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÉSOLUTION CA17 26 0306

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, un projet de résolution (CA17 26 0306) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier, situé au 5055, rue Saint-Zotique Est, autorisant :

1° la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation de 48 %, en dérogation de l'article 2-1° de la résolution numéro CA16 26 0076, qui fixe le taux d'implantation maximal à 40 %;

2° la construction d'un bâtiment dont la marge latérale est de 1,8 mètre, en dérogation de l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui stipule qu'un mur latéral doit être implanté à une distance égale ou supérieure à 2,5 mètres de la ligne de lot latérale lorsque la hauteur maximale en mètres applicable à un site se situe entre 12,5 mètres et 20 mètres;

3° la construction d'un bâtiment doté d'une aire de chargement dont la voie d'accès a une hauteur libre de 4,1 mètres, en dérogation de l'article 556-2° du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui fixe à 4,3 mètres la hauteur libre minimale d'une voie d'accès à une aire de chargement.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 27 septembre 2017 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0484, ci-après illustrée :

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 19 septembre 2017.

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut

>7359145